



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

BOURDEAU

Nombre de Conseillers	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

05 février 2026

Date d'affichage

05 février 2026

Avis 2026_08

Délibération portant modification du tableau des emplois – Modifications horaire sur 2 postes concernant la restauration scolaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Absent excusé avec pouvoir : Néant

Absents excusés : Marc BARRILLON, Frédéric DUQUESNEL

Désignation du secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est désigné à ce poste en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le Maire informe l'assemblée que :

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment les articles L.332-14, L.333-8, L.332-9 et L.313-1 ;

Vu le tableau des emplois de la commune de Bourdeau ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibération de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la demande d'un agent il est nécessaire de réaffecter les tâches de travail de chacun, et notamment les horaires pour la cantine scolaire.

Il est proposé de :

- Supprimer le poste d'Agent d'entretien école/bâtiments municipaux (grade adjoint technique territorial) créé par délibération du 12/01/2016 à hauteur de 17h30 et créé un poste d'agent polyvalent entretien des bâtiments et gestion cantine garderie à 19h30 annualisé sur le grade adjoint technique territorial

- Supprimer le poste d'agent périscolaire (adjoint technique principal 2è classe) créé le 16/12/2024 10h20 mn et créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 11h50 mn (11.83/35è) annualisés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire de supprimer les emplois cités.
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois.

	GRADE	Cat.	Date délibération	Poste créé	Poste pourvu	Durée hebdomadaire
Secrétaire Générale de mairie	Rédacteur	B	21/10/2024	1	1	35 h
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	11/06/2025	1	1	23.56 h annualisées (23h33 mn)
ATSEM	Agent spécial école maternelle ppal 1 ^{ère} classe	C	16/12/2024	1	1	31 h annualisées
Agent polyvalent cantine/garderie	Adjoint technique territorial	C	29/02/2008	1	1	30 h annualisées
Agent d'entretien école/bâtiments municipaux	Adjoint technique territorial	C	10/02/2026	1	1	19.5 h annualisées (19h30 mn)
Agent périscolaire	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	10/02/2026	1	1	11.83 h annualisées (11h50 mn)

Avis 2026_08

Délibération portant modification du tableau des emplois – Modifications horaire sur 2 postes concernant la restauration scolaire

Fait et délibéré en séance.

Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Michel ARDOUVIN**

**Le Maire,
Jean-Marc DRIVET**